

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 Février à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 28 janvier 2022

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, ADJOINTS AU MAIRE, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, NATHALIE GABRYELEWICZ, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEP REZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, JEROME DERVAUX ET PATRICK FREMAUT

Ont donné pouvoir : MARIE-CHRISTINE FILARETO A CARINE GAU, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, JACQUES LEMAIRE A NELLY THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A DIDIER BAERT, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A LUDOVIC ROHART

EXCUSE : MATTHIEU CAUVIN

---

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine GAU et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

---

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2021 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Rapport sur les orientations budgétaires 2022
2. Avance de subvention au BCO SASP
3. Subvention pour la conversion des moteurs d'essence en bioéthanol
4. Dénomination de la nouvelle école de musique
5. Rétrocession dans le domaine public des voiries d'un lotissement rue Jules Rieu

6. Débat sur la protection sociale complémentaire
7. Demande de subvention à la Région Hauts-de-France dans le cadre de la vidéo protection

---

- 1 -

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux finances, au développement économique et à l'intercommunalité.

Conformément aux articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT, le conseil municipal est invité à engager un débat sur les orientations budgétaires.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire fait état des évolutions des recettes et dépenses. L'année 2021 fait apparaître une évolution de l'autofinancement à hauteur de 1 901 420€, ce qui permet, malgré le recours à l'emprunt, une capacité de désendettement améliorée de 2,89 années.

Le Plan pluriannuel d'investissement retrace les programmes engagés l'an dernier : la nouvelle salle de gymnastique, l'école de musique, le marché de réfection des voiries, les déplacements doux et la médiathèque, de même que le nouveau centre des finances publiques. Un crédit total de 9 050 000€ est inscrit, incluant ces projets plus des acquisitions pour la création de parkings, le programme de soutien au commerce du centre-ville et l'achat du site de la Tour à Diable.

En recette, 1 040 000€ sont prévus suite à la vente de propriétés communales et 3 000 000€ de subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Un recours à l'emprunt de 1 000 000€ complète le financement. Des prévisions d'investissements s'affichent en 2023 et 2024, notamment pour la restructuration des écoles maternelle Roger Salengro et élémentaire Jules Ferry.

Une information est également donnée sur l'évolution de la fiscalité locale avec un accroissement possible des taux de taxe foncière de 3% à 5%.

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que la commune d'Orchies propose des services de qualité et rappelle que beaucoup de projets sont en cours, comme l'école de musique, la médiathèque, la salle de sport rue Poutrain et l'extension de la salle Novorca, le centre d'incendie de secours, la Tour à Diable mais également le projet pour les écoles, les travaux de voirie (rue de la Libération), le développement durable, par exemple la délibération suivante sur le bioéthanol ou les projets d'éco-pâturage. Sans oublier l'aide au permis ou encore l'action en faveur des commerces du centre-ville.

A ce propos, la commune d'Orchies participe à la redynamisation du centre-ville, via le rachat des anciens ateliers de la communauté de communes mais aussi d'autres nouveaux locaux, comme au 38 place de Gaulle, qui devrait accueillir une nouvelle agence immobilière.

Il rappelle également que les projets proposés permettent de maîtriser la dette.

Par ailleurs, le point important à relever est que les impôts ont été stables durant les années précédentes. En effet, il n'y a eu aucune augmentation depuis 2011, malgré l'augmentation de du coût de l'énergie.

Il s'agit ici de rendre la qualité de vie sur Orchies meilleure de jour en jour et d'offrir de nouveaux services à nos concitoyens.

M. Cécil DEMULIER appuie les propos de M. le Maire concernant la qualité de vie sur la commune. Il ajoute que celle-ci s'est encore améliorée, et ceci grâce au développement des commerces, des transports et de la vie associative, dite « riche ». L'augmentation fiscale ne doit pas être vue comme un point négatif mais enrichissant pour la ville.

Mme Emilie PLAISANT indique qu'au vu de la qualité des différents services proposés sur la commune, il est tout à fait normal que chacun contribue : « ça fait partie du jeu ». Il faut rappeler qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis quelques années, ainsi pour améliorer la qualité de vie, cette augmentation est légitime.

M. Frédéric SZYMCZAK ajoute également qu'il y a de nombreux projets ambitieux qui vont être mis en place sur Orchies et que c'est une des raisons pour laquelle l'augmentation est tout à fait logique.

M. Patrick FREMAUT veut rappeler aussi qu'Orchies est une ville qui bouge, avec des projets ambitieux, il affirme que les Orchésiens sont parfaitement conscient de la qualité de vie, des services proposés sur la commune et qu'ils seront capable de comprendre cette augmentation.

M. David ACHIN ajoute qu'il est important de rappeler la rigueur budgétaire malgré les nombreux projets qu'offre la ville. Il précise également que la commune est vue comme étant la « ville de rêve ».

M. Guy DERACHE affirme que tout augmente aujourd'hui et il donne un exemple concret : celui des matériaux ou encore les travaux des voiries. Pour lui, comme cette augmentation est une bonne chose au vu des projets offerts sur Orchies.

---

-2-

### **AVANCE DE SUBVENTION AU BCO SASP**

M. le Maire donne la parole à Mme Audrey MILLET, conseillère municipale aux Sports.

Suite à la demande de Frédéric SZYMCZAK, Président du BCO SASP, il est proposé de voter une avance de subvention de 50 000 € au club de basket afin de lui éviter des difficultés de trésorerie.

Cette avance représente 50% du montant de la subvention 2022, d'un montant prévisionnel total de 100 000 €.

M. Frédéric SZYMCZAK indique que la saison sportive commence en juillet mais, qu'en raison de la crise sanitaire, des évènements ont été annulés. De plus, des travaux à la Contact Pévèle Arena ont empêché le BCO d'y jouer.

Malgré tout, les joueurs ont été très combattants lors des matchs et cette avance permettra de payer leurs salaires.

M. le Maire ajoute que le BCO est l'identité d'Orchies.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite avance.

---

-3-

### **SUBVENTION POUR LA CONVERSION DES MOTEURS D'ESSENCE EN BIOETHANOL**

M. le Maire donne la parole à M. Marc DUPUIS, conseiller municipal à la Transition écologique.

Il est proposé au conseil municipal de voter une aide financière pour la conversion des moteurs d'essence vers le bioéthanol.

Cette aide viendrait en complément de l'aide régionale (40% du coût total et plafonnée à 400€) de la manière suivante :

- Aide de 100€ pour les 40 premières demandes
- Aide de 75€ pour les 20 demandes suivantes

M. Marc DUPUIS ajoute que l'huile de palme est interdite.

Grâce à la conversion, il y a donc une diminution de la pollution mais aussi une augmentation du pouvoir d'achat.

Pour bénéficier de cette aide financière il faut être domicilié à Orchies.

A la question de l'avenir pour le bioéthanol, M. le maire estime que nul ne sait si le bioéthanol remplacera totalement le pétrole. Cependant, il déclare qu'il faut accompagner ceux qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

M. Sébastien HENNON pose la question du coût et des lieux d'installation de cette reconversion.

M. Marc DUPUIS indique comme installateur à Orchies Speedy et Point S auparavant. De plus, le coût va de 700 à 1 600€ et varie selon les catégories les fabricants de boîtiers. La pompe de Leclerc sur Orchies dispose du bioéthanol.

Pour lui, le bioéthanol, en France, est en grande croissance.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite aide financière.

---

-4-

## DENOMINATION DE LA NOUVELLE ECOLE DE MUSIQUE

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à l'Ecole de musique et au Civisme.

Il est proposé de donner le nom de Jean-Claude CASADESUS à la nouvelle école de musique.

Chef d'orchestre français de renommée internationale, en 1976, il est le fondateur de l'Orchestre national de Lille, qu'il dirige jusqu'en 2016.

M. le Maire indique que M. CASADESUS est très honoré de donner son nom à la nouvelle école de musique.

D'autre part, M. le Maire déclare avoir reçu un courrier de quelques parents d'élèves qui s'inquiètent par rapport à l'accessibilité de l'école de musique.

Pour répondre à ces inquiétudes, il informe que des travaux vont être entrepris par le Département du Nord prochainement pour assurer la sécurité du trajet, notamment des aménagements cyclables.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit nom.

---

-5-

### **RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE VOIRIES D'UN LOTISSEMENT RUE JULES RIEU**

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON, conseiller municipal à la Mobilité et aux Transports.

Suite à la demande des propriétaires, au nombre de quatre, il est proposé de rétrocéder dans le domaine public les parcelles A2146 et A2147, d'une surface totale de 525 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles correspondent aux voiries d'un lotissement de quatre lots au 42 rue Jules Rieu aménagé en 2003 par la société LOGER HABITAT.

M. Guy DERACHE indique qu'il s'est rendu sur les lieux et affirme que les voiries sont en très bon état.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité la rétrocession dans le domaine public desdites voiries

---

-6-

### **DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

M. le Maire donne la parole à Mme Carine GAU, adjointe aux Affaires sociales, qui précise les informations relatives à l'ordonnance du 17 février 2021.

L'ordonnance du 17 février 2021 n°2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique rend obligatoire un débat en assemblée délibérante avant le 18

février 2022 « sur les garanties de la protection accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire ».

Cette ordonnance fixe deux dates importantes :

- 1er janvier 2025 : participation de l'employeur obligatoire pour la garantie prévoyance (maintien de salaire) avec un montant de 20% d'un montant de référence à définir par décret
- 1er janvier 2026 : participation de l'employeur obligatoire pour la garantie mutuelle santé avec un montant minimum de 50% d'un montant de référence à définir par décret

Les décrets fixant le montant de référence sont en cours de discussion à l'échelon national. Un projet de décret a été soumis à l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale en décembre mais a été rejeté par les syndicats.

Le projet de décret devrait être de nouveau présenté lors de la séance du CSFPT du 16 février prochain.

La participation de la collectivité interviendra soit au titre de contrats labellisés soit au titre d'une convention de participation :

- dans le cadre de la convention de participation, la collectivité ne sélectionne qu'un seul organisme de couverture sociale. L'adhésion des agents y est facultative
- dans le cadre des contrats labellisés, c'est l'agent qui choisit un contrat labellisé. La participation est alors accordée à tous les agents ayant un contrat labellisé.

Mme Carine GAU précise ensuite la situation actuelle en mairie d'Orchies :

- garantie prévoyance : participation de 6 euros par mois (72€ par an par agent)  
66 agents sont concernés pour une participation financière annuelle de la commune de 4 752€
- garantie mutuelle santé : aucune prise en charge par la commune

En matière d'accompagnement social, la commune offre déjà les dispositifs suivants :

- tickets restaurant
- adhésion à Plurelya qui propose des prestations sociales, notamment aux familles
- cadeaux de Noël pour les enfants d'un montant de 50€ par enfant de moins de 16 ans
- participation aux vêtements de travail d'un montant de 140€ par an
- suivi médical avec la Médecine du travail

Les perspectives financières pour la commune sont les suivantes :

- garantie prévoyance : si le montant de référence est fixé à 27€, la participation de la ville par agent serait de 5,40€ (moins qu'actuellement) soit un coût annuel de 7 128€
- garantie mutuelle santé : si le montant de référence est fixé à 30€, la participation de la ville par agent serait de 15€ soit un coût annuel de 19 800€

M. Michel PIQUET indique que l'Etat demande de donner un avis, mais sans donner toutes les données financières. Il tient néanmoins à souligner que, grâce à cette protection sociale complémentaire, la qualité de vie des agents pourra être améliorée. Il insiste donc sur le fait que, pour lui, c'est une bonne cause.

M. le Maire ajoute qu'il est lui aussi particulièrement favorable à ce dispositif, signe d'une réelle volonté d'accompagner les agents.

Mme Virginie MEAUZOONE confirme que ce dispositif est une bonne chose pour les agents car, encore aujourd'hui, certains n'ont toujours pas de mutuelle, leur coût étant un réel frein pour certain.

---

-7-

## **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE DANS LE CADRE DE LA VIDEO PROTECTION**

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale déléguée à l'Ecole de musique et au Civisme.

Lors de sa dernière séance, le 16 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé une demande de subvention de 52 000€ auprès de l'Etat au titre du FIPD (Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) pour l'implantation de 21 nouvelles caméras.

Le coût prévisionnel de l'extension du dispositif de vidéo protection est de 145 004,32€ HT.

Lors de sa réunion du 27 janvier 2022, le conseil régional a également voté un dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants de la région Hauts-de-France.

Il est donc proposé de solliciter la Région à ce titre pour un montant de 30 000€.

Pour rappel, la Région Hauts-de-France a déjà financé en 2021 la pose de caméras aux abords de la gare pour un montant de 11 035,33€.



Mme Lise FOUCART indique que la vidéo protection contribue à la prévention des incivilités et aide les gendarmes. Actuellement, en tout, nous sommes entre 33 et 37 caméras sur la commune.

M. le Maire insiste sur le fait que ces caméras épaulent la police municipale ainsi que la gendarmerie. Il tient à rappeler que ces vidéos ne sont pas à la portée de tout le monde et sont encadrées par la loi.

Les caméras de vidéo protection sont une bonne chose pour la commune et particulièrement pour les commerçants, certains ayant été victimes de cambriolages.

---

*La séance est levée à 20h50.*

---

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Carine GAU	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jean-Pierre GUENOT	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
David ACHIN	
Gilda GRIVON	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Cécile DUPUIS	

Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Michel DEPREZ	
Marc DUPUIS	
Emilie PLAISANT	
Jérôme DERVAUX	
Patrick FREMAUT	
Marie-Christine FILARETO (Procuration à Carine GAU)	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY (Procuration à Lise FOUCART)	
Roger VANDEVYVERE (Procuration à Guy DERACHE)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Anne-Sophie DEBERDT (Procuration à Didier BAERT)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Ludovic ROHART)	
Matthieu CAUVIN (Excusé)	